

Termes de référence

Accompagnement des étudiants pour la création de dix capsules sur la masculinité positive et organisation de la cérémonie du concours TDR N ° 07/2026

Programme	Tamallouk II
Financement de la prestation	Union européenne
Organisme porteur	Association Oujda Ain Ghazal 2000 (OAG)
Partenaire du programme	RCN Justice & Démocratie
Partenaire académique	Université Mohammed Premier d'Oujda
Objet	Recrutement d'une agence de communication pour dix capsules sur la masculinité positive et la cérémonie du concours
Période et lieu	Octobre – novembre- décembre 2026 à Oujda Cérémonie prévue en décembre 2026 et clôture associée
Montant forfaitaire de la prestation	130 000 MAD TTC - forfait fixe Hors service traiteur, dotations des lauréats et indemnités du jury

1 Contexte et objet de la prestation

Dans le cadre du programme Tamallouk II, financé par l'Union européenne, l'Association Oujda Ain Ghazal 2000 (OAG), avec l'appui de RCN Justice & Démocratie et en collaboration avec l'Université Mohammed Premier d'Oujda, organise un concours étudiant de capsules vidéo sur la masculinité positive et la prévention des violences basées sur le genre (VBG).

OAG recherche une agence pour accompagner dix projets étudiants, de la conception à la finalisation des vidéos, et organiser la cérémonie de remise des prix. Le concours porte sur la masculinité positive comme levier de prévention des VBG et vise à questionner les normes qui banalisent les violences et à promouvoir l'égalité, le respect et le consentement. Les étudiant·es restent les auteurs de leurs créations.

2. Résultats attendus

À l'issue de la prestation, les résultats suivants sont attendus :

- Les étudiant·es des dix projets sélectionnés ont renforcé leurs capacités à concevoir des messages pertinents sur la masculinité positive et la prévention des VBG et à les traduire en contenus audiovisuels, en restant acteurs et auteurs de leurs créations.
- Dix capsules vidéo originales sont finalisées en darija marocaine et sous-titrées en français. Leurs messages sont validés par OAG et les productions sont prêtes à être présentées au jury, projetées et diffusées.
- Les créations étudiantes sont valorisées à travers la cérémonie de remise des prix et les supports de communication du concours, à l'issue de la désignation des trois capsules lauréates par un jury indépendant.

3. Prestations attendues

- Lancement et candidatures : préparer les supports d'information et d'inscription, appuyer leur diffusion avec l'université, gérer les candidatures et préparer la sélection. La sélection finale des dix projets relève d'OAG et de l'université.
- Formation et accompagnement : organiser deux ateliers collectifs en présentiel, d'au moins une journée chacun, sur la masculinité positive et les VBG, puis sur la conception audiovisuelle et la scénarisation. Proposer un dispositif de coaching adapté aux dix projets pendant toute la production.
- Production : accompagner l'écriture, préparer et organiser les tournages, fournir les moyens humains et techniques, assurer le montage et le sous-titrage français. OAG valide les scénarios et messages avant le tournage. Les équipes étudiantes sont associées aux choix créatifs et au visionnage ; deux séries de corrections par capsule sont incluses.
- Jury : appuyer la mobilisation et l'organisation d'un jury de trois profils complémentaires, universitaire, spécialiste du genre et professionnel de l'audiovisuel. Les membres sont validés par OAG et l'université, indépendants de l'équipe d'accompagnement. Le jury désigne les trois capsules lauréates ; **l'agence ne participe ni à la notation ni aux délibérations.**
- Cérémonie et valorisation : assurer la préparation logistique et technique, les supports imprimés et numériques, les invitations, la mobilisation du public et de la presse, l'accueil, l'animation en arabe et en français, les projections et la couverture photo et vidéo. Produire une capsule récapitulative du concours, disponible avant la cérémonie puis enrichie de la remise des prix.

L'agence propose dans son offre sa méthode, son équipe, les moyens mobilisés et son organisation. Les modalités détaillées sont validées au cadrage avec OAG et l'université.

4. Livrables et calendrier

Étapes de la prestation	Livrables attendus	Période et échéance indicatives
Cadrage et lancement du concours	Note méthodologique et calendrier ; supports de lancement imprimés et numériques, appel et formulaire d'inscription ; grille de sélection et liste des dix projets retenus par OAG et l'université.	Octobre-début novembre 2026 : cadrage et supports validés avant le lancement ; sélection après la clôture des inscriptions.
Formation des étudiant·es	Deux ateliers réalisés sur la masculinité positive et la conception audiovisuelle ; supports pédagogiques et listes de présence remis à OAG.	Début novembre 2026, selon le calendrier validé.
Accompagnement et préparation des dix projets	Dix scénarios finalisés et validés par OAG ; dossiers de production comprenant les lieux, dates de tournage et autorisations nécessaires ; outil synthétique de suivi de l'avancement.	Novembre 2026 : scénarios et autorisations validés avant chaque tournage.
Tournage, montage et versions de travail	Versions de travail des dix capsules, avec sous-titres français intégrés, soumises au visionnage des étudiant·es et d'OAG ; prise en compte des corrections convenues.	Novembre 2026, avant présentation au jury.

Finalisation des capsules et appui au jury	Dix capsules (de 1 à 2 minutes) finalisées en darija, sous-titrées en français et prêtes à être projetées et diffusées ; dossier de visionnage et grilles du jury ; procès-verbal établi par le jury après délibération.	Fin novembre–début décembre 2026 pour les capsules ; procès-verbal après délibération.
Préparation de la cérémonie	Dossier d'organisation, supports de communication et de visibilité, invitations et panneaux de prix ; version de la capsule récapitulative du concours (1 à 2 minutes) destinée à la projection	Préparation dès novembre ; dossier final au moins sept jours avant la cérémonie ; vidéo au moins trois jours avant.
Réalisation et couverture de la cérémonie	Cérémonie réalisée : accueil, animation, projections et remise des prix ; attestations ; couverture photographique et vidéo.	Décembre 2026, à la date validée par OAG et l'université.
Remise finale et valorisation	10 capsules du concours + Capsule récapitulative enrichie de la cérémonie et sous-titrée en français ; au moins 30 photographies éditées ; bilan synthétique et retombées presse disponibles.	Dans les dix jours ouvrés suivant la cérémonie.

Le calendrier détaillé est proposé par l'agence et contractualisé au démarrage. OAG valide les livrables et leur réception. Tout changement de périmètre ou de calendrier fait l'objet d'un accord écrit préalable.

4. Répartition des responsabilités et supervision

4.1. OAG et le partenaire du programme

OAG assure la coordination générale, la gestion administrative et financière, la validation thématique et éthique, l'approbation des supports et la réception des livrables. Elle fournit les éléments de visibilité et les contacts institutionnels, et prend en charge le traiteur, les dotations des lauréats et les indemnités du jury. Avec RCN Justice & Démocratie, elle veille à la conformité administrative et à l'éthique du processus.

4.2. Université et jury

L'université définit l'éligibilité avec OAG, mobilise les étudiants, relaie l'appel, facilite l'accès aux espaces et constitue le jury.

Le jury comprend trois profils complémentaires, choisis par OAG et l'université : universitaire, spécialiste du genre et de la masculinité positive, professionnel de l'audiovisuel. L'agence prépare les dossiers, la grille et la séance.

Le jury évalue les dix capsules, désigne les trois lauréates et signe le procès-verbal. Ses membres sont indépendants de l'équipe d'accompagnement et déclarent leurs conflits d'intérêts. L'agence ne participe ni à la notation ni aux délibérations.

4.3. Prestataire et étudiants

Le prestataire assure la disponibilité de son équipe et des moyens annoncés, la qualité technique, le suivi des équipes et l'organisation de la cérémonie. Les étudiants portent leur démarche créative, participent aux séances et respectent les délais, les autorisations et les consignes communes.

Toute sous-traitance ou tout remplacement d'un intervenant clé nécessite l'accord d'OAG ; le prestataire reste responsable de l'ensemble des prestations.

5. Contrôle qualité et visibilité

5.1. Qualité technique

Les vidéos présentent une image nette, un son clair et un volume régulier. Les sous-titres français sont corrects, lisibles et synchronisés avec les paroles. Les fichiers sont livrés dans des formats adaptés à la projection et à la diffusion sur les réseaux sociaux, lisibles sur un ordinateur courant.

5.2. Vérification et validation

Avant chaque remise, l'agence vérifie la qualité des fichiers, des sous-titres et des éléments de visibilité. Elle teste avec OAG la lecture des vidéos destinées à la cérémonie et intègre les corrections convenues avant validation finale.

OAG réceptionne les livrables après visionnage et vérification de leur conformité aux exigences des TDR.

5.3. Visibilité

L'ensemble des supports imprimés et numériques et des productions audiovisuelles respecte l'identité du programme ainsi que les logos et mentions de financement fournis et validés par OAG. Aucun logo commercial de l'agence n'est ajouté.

Toute publication, impression ou diffusion est soumise à l'accord écrit préalable d'OAG.

6. Éthique, droits sur les productions et confidentialité

Le prestataire veille à ce que les contenus produits respectent la dignité des personnes ainsi que les principes de non-stigmatisation et de non-discrimination, notamment dans la représentation des violences basées sur le genre. Aucun témoignage, situation réelle identifiable, image ou donnée personnelle obtenue dans un cadre confidentiel ne peut être utilisé sans validation préalable d'OAG et sans les autorisations nécessaires.

Les étudiant·es conservent la paternité de leurs créations. Le prestataire veille, en coordination avec OAG, à la collecte des autorisations nécessaires concernant notamment l'image, la voix, les musiques et tout autre contenu protégé intégré aux productions. Les conditions d'utilisation, de projection et de diffusion des capsules sont précisées dans les autorisations applicables.

Le prestataire est tenu à la confidentialité concernant les informations, données personnelles, enregistrements et résultats auxquels il a accès dans le cadre de la mission. Ces obligations s'appliquent également à son personnel et à ses éventuels sous-traitants.

Aucune utilisation des productions ou contenus réalisés dans le cadre de la prestation à des fins propres de communication ou de promotion du prestataire n'est autorisée sans accord écrit préalable d'OAG et, le cas échéant, des personnes concernées.

7. Profil du prestataire et équipe mobilisée

Le prestataire est une personne morale légalement constituée et devra justifier des **capacités, expériences et moyens nécessaires à la bonne exécution de la mission**, au regard des critères suivants :

7.1. Expérience et références du prestataire

Disposer de références pertinentes dans des missions comparables, notamment en matière de production audiovisuelle, communication, accompagnement de jeunes et organisation d'événements. Une expérience dans

le secteur associatif et/ou dans des projets liés aux droits des femmes, à l'égalité de genre ou à la prévention des VBG constitue un atout.

7.2. Composition et disponibilité de l'équipe

Proposer une équipe disposant des profils nécessaires à l'ensemble des prestations. L'offre précisera sa composition, les fonctions et responsabilités de chaque membre, ainsi que leur niveau de mobilisation prévu en jours/homme. Plusieurs fonctions peuvent être cumulées lorsque les compétences et la disponibilité requises sont démontrées.

7.3. Compétences thématiques, pédagogiques et audiovisuelles

L'équipe devra démontrer :

- Une expertise en genre, VBG et masculinité positive pour l'accompagnement thématique ;
- Une expérience en formation, animation et accompagnement de jeunes ;
- Des compétences en scénarisation, tournage, prise de son, montage, postproduction, graphisme
- Des compétences en coordination, communication, logistique événementielle, relations médias

7.4. Implantation géographique et capacité de mobilisation à Oujda

L'agence candidate doit être **implantée dans la région de l'Oriental**, par son siège ou une antenne opérationnelle. Elle devra assurer une **présence régulière et effective à Oujda** pour les réunions de coordination, les formations, le suivi des étudiants et les tournages, pendant toute la mission.

7.5. Moyens techniques et capacité opérationnelle

Le prestataire devra disposer, directement ou par location, des équipements et moyens techniques nécessaires aux tournages, à la postproduction et à la cérémonie.

8. Dossier de candidature

La consultation est ouverte aux personnes morales légalement constituées disposant de références en production audiovisuelle, en accompagnement de jeunes et en organisation d'événements. L'équipe doit couvrir les compétences thématiques en genre, VBG et masculinité positive, la pédagogie, la production audiovisuelle, le sous-titrage français et l'événementiel. La capacité à assurer la mission en présentiel à Oujda doit être démontrée.

Le dossier comprend :

- Une présentation de la structure, précisant ses activités, son implantation et ses expériences pertinentes, accompagnée des pièces administratives et fiscales attestant de son existence légale et de sa régularité.
- Une note méthodologique et un calendrier détaillé, couvrant le lancement et la gestion des candidatures, les ateliers, l'accompagnement des dix projets, la production des capsules, la préparation des travaux du jury, la cérémonie et les actions de communication, jusqu'à la remise finale. La note précise les modalités d'accompagnement, les moyens techniques mobilisés, le contrôle qualité et les étapes de validation avec OAG et l'université.
- La composition de l'équipe mobilisée, avec les compétences, fonctions, responsabilités, disponibilités et jours de mobilisation des intervenant-es, notamment leur présence prévue à Oujda. Le dossier comprend également des références en accompagnement de jeunes et en organisation d'événements, ainsi que des liens consultables vers des productions audiovisuelles.

- Une offre financière signée, confirmant l'acceptation du forfait de 130 000 MAD TTC et présentant sa ventilation par poste, les quantités et prix unitaires lorsque pertinents, ainsi que les montants HT, la TVA applicable et les montants TTC. Elle couvre l'ensemble des prestations, notamment les dix capsules, le récapitulatif dans ses deux versions et la cérémonie, ainsi que les frais nécessaires à leur réalisation, dans le respect des exclusions prévues aux TDR.

9. Critères de sélection et montant forfaitaire

Après vérification de la conformité administrative, des exigences minimales — notamment l'implantation dans la région de l'Oriental et la disponibilité en présentiel — et de l'acceptation du forfait fixe de **130 000 MAD TTC**, OAG évalue les offres techniques selon la grille suivante :

Critère	Points
Qualité et pertinence de la méthodologie	20
Accompagnement des dix projets et organisation de leur production	30
Références et qualité des productions présentées	15
Qualifications et complémentarité de l'équipe	15
Organisation de la cérémonie et communication	15
Calendrier, moyens techniques et contrôle qualité	5
Total	100

Le prix étant identique pour toutes les candidatures, aucune note financière n'est attribuée. La ventilation budgétaire est vérifiée pour s'assurer de sa cohérence avec les moyens proposés et de la couverture de l'ensemble des prestations.

L'offre conforme obtenant la meilleure note technique est retenue. En cas d'égalité, la meilleure note sur l'accompagnement des dix projets prévaut, puis celle sur la méthodologie, puis celle sur les références. Si l'égalité persiste, les candidats concernés sont reçus en entretien sur une base identique ; le choix est motivé dans le procès-verbal de sélection. OAG peut demander des précisions sans modifier les critères ni les pondérations annoncés.

9.1. Périmètre du forfait

Le forfait couvre l'ensemble des prestations et frais nécessaires à leur réalisation : honoraires, déplacements, matériel, locations, impressions et éventuelle sous-traitance. La ventilation financière suit les exigences précisées dans la section « Dossier de candidature » et totalise 130 000 MAD TTC.

Aucune prestation demandée ne peut être exclue du forfait ou proposée comme une option payante. Aucun supplément ne peut être facturé pour une prestation déjà comprise dans le périmètre convenu.

Le service traiteur, les dotations des lauréats et les indemnités du jury sont pris en charge directement par OAG et exclus du forfait.

Les informations nécessaires au chiffrage, notamment les effectifs étudiants, la durée des capsules et la jauge de la cérémonie, sont communiquées à tous les candidats avant la remise des offres. Toute précision complémentaire ayant une incidence sur leur préparation est transmise dans les mêmes conditions à l'ensemble des candidats.

9.2. Paiement et modalités de soumission

Les paiements sont effectués par tranches sur la base du forfait total de 130 000 MAD TTC. Le contrat précise les échéances et pourcentages associés à des jalons vérifiables : validation du cadrage, réception des capsules et réception de la cérémonie et du dossier final. Le solde est conditionné à la réalisation de l'événement et à la remise complète des livrables validés par OAG, sur présentation des pièces comptables requises. Toute modification du montant contractuel suit les modalités d'avenant prévues à la rubrique 9.

Les offres hors délai ou non conformes pourront être écartées. La référence, les modalités de dépôt et les paramètres complémentaires sont précisés avant diffusion. Toute modification substantielle requiert un accord écrit. Le règlement du concours, actualisé pour les dix capsules, la masculinité positive et le jury de trois profils, est validé avec l'université et annexé au contrat, avec les spécifications et le calendrier définitifs.

Les dossiers doivent être envoyés par courrier électronique aux adresses **coordination.prog.oag2000@gmail.com** et **assadm.ptamallouk@gmail.com** au plus tard le **18/10/2026**, en mentionnant dans l'objet du message la référence suivante : Concours Univ Mohammed 1^{er} capsules -Tamallouk II TDR N° 07/2026.

Important : Toute offre incomplète, reçue après la date limite ou ne respectant pas le forfait fixe de 130 000 MAD TTC pourra ne pas être examinée. OAG se réserve le droit de demander des précisions ou des pièces complémentaires pendant le processus de sélection.

Pour plus d'informations, merci de contacter la chargée administrative : Mme Soumia SEKKAT :

☎ : +212 650 050 820

N.B. : toute offre incomplète ne sera pas traitée.